



Communiqué de presse

L'U2P et la Caisse des Dépôts s'engagent dans un partenariat en faveur de la formation professionnelle et de la montée en compétence dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales

Paris, 12 septembre 2022 — L'Union des entreprises de proximité (U2P), organisation patronale représentant les entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, et la Caisse des Dépôts signent une convention de partenariat au service du développement des compétences. L'objectif est d'accompagner les entreprises, les fédérations professionnelles ainsi que les organismes financeurs et certificateurs dans la gestion de l'emploi et des parcours professionnels à travers le CPF.

Avec ce nouveau partenariat d'une durée de 3 ans, l'U2P et la Caisse des Dépôts conjuguent leurs forces au travers d'une ambition commune : accompagner les entreprises, les fédérations professionnelles et les territoires dans une gestion optimisée des emplois et des parcours professionnels pour mieux répondre aux besoins en compétences. Cinq objectifs sont poursuivis :

- partager et analyser une cartographie des pratiques de mobilisation du CPF au sein des branches professionnelles couvertes par l'U2P
- promouvoir le CPF, outil au service des politiques d'emploi et de formation, auprès du réseau de l'U2P
- informer et sensibiliser le réseau et les entreprises de l'U2P sur Mon Compte Formation et les offres associées
- accompagner les organismes financeurs de la formation professionnelle du champ de l'U2P dans la mise en place d'une stratégie de co-investissement du CPF
- soutenir les fédérations professionnelles, organismes certificateurs, afin de leur permettre de remplir leurs obligations de transmission des données au système d'information CPF de la Caisse des Dépôts.

Des actions d'information et de sensibilisation seront déployées afin d'outiller l'ensemble des adhérents de l'U2P dans le cadre d'une politique de développement des compétences.

Cette convention a été signée par Dominique Métayer, président de l'U2P, et Michel Yahiel, directeur des politiques sociales de la Caisse des Dépôts, à l'occasion du Conseil national de l'U2P réuni le 12 septembre 2022.

À propos de l'U2P

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Contact presse

Jean-Côme Delerue : jcdelerue@u2p-france.fr - 01 47 63 31 31 Oscar Dassetto : odassetto@u2p-france.fr - 01 47 63 31 31

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales¹ (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Marie-Caroline Cardi: marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr – 06 38 53 97 67



¹ En savoir plus sur la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts : https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/